Communiqué de Presse

Le Ministre de l'Environnement et du Tourisme du Botswana et sa délégation en France du 20 au 22 mars 2024 pour défendre la chasse au trophée

Après le Royaume Uni, Le Ministre de l'environnement et du tourisme du Botswana, Dumezini Mthimkhulu, sera en France du 20 au 22 mars, dans le cadre d'une tournée européenne pour défendre la chasse légale dite « au trophée » et alerter sur les effets catastrophiques des initiatives actuelles de restriction des importations de trophées de chasse pour la conservation des espèces et la subsistance des communautés locales en Afrique.

Le Botswana consacre plus de 30% de son territoire à la conservation de la nature et protège la plus grande population au monde d'éléphants d'Afrique avec 130 000 animaux. Les avantages économiques découlant de la chasse au trophée, notamment la délivrance d'environ 300 permis par an, génèrent environ 3 millions de dollars de revenus pour le Botswana. Cette manne financière est cruciale pour la conservation des espaces et le développement des communautés qui vivent au contact des animaux sauvages. Une réalité de terrain qui contredit totalement l'argumentaire écologiste qui soutient que la chasse précipite le déclin de la grande faune. Monsieur le Ministre tient à souligner que les fonds générés par les licences de chasse ne sont pas seulement importants pour les communautés mais qu'ils contribuent également aux efforts de lutte contre le braconnage et à l'entretien des zones protégées.

Les dernières mesures prises par certains pays européens pour entraver l'exercice légal de la chasse au trophée ont non seulement des effets dévastateurs sur les moyens de subsistance des communautés locales mais exacerbent les conflits, augmentent le braconnage et ont eu une incidence négative sur le soutien aux initiatives de conservation.

Cette situation compromet les efforts déployés pour assurer la conservation de la faune et de la flore sauvages par les populations. Les communautés locales sont pourtant un maillon essentiel pour la préservation de la faune en Afrique en dehors des grands parcs nationaux.

Ces initiatives méprisent les droits des communautés locales à prendre des décisions concernant leurs propres ressources. Les pays occidentaux perpétuent un comportement néocolonial en adoptant des mesures unilatérales assises sur leur propre sensibilité sans tenir compte des besoins de subsistance des communautés locales et des réalités africaines bien plus complexes que les images simplistes diffusées sur les réseaux sociaux.

La délégation du Botswana sera composée de :

- SE Dumezini Mthimkhulu, Ministre de l'environnement et du tourisme
- Boatametse Modukanele, Secrétaire général du Ministère
- Gaumakwe Phologo, Secrétaire personnel du Président
- Thapelo Jacobs, Conseiller juridique
- Lesego Kgomanyane, Chef des relations publiques
- Tebogo Gaothobogwe, Directeur du Département de la faune sauvage et des parcs nationaux
- Moremi Batshabang, Vice-Directeur, Département de la faune sauvage et des parcs nationaux
- Adrian Kholi, Vice-Directeur de la recherche

***Contact** : Marianne Courouble, Directrice du programme Europe, Resource Africa*
Tél : 06 75 02 26 04, e-mail : marianne.courouble@resourceafrica.net